

**SOCIETE DE TIR DE VERSOIX**  
Rte de Sauverny 151 CH-1290 Versoix (GE)  
Tél. : +41 22 755.12.70 Cantine du stand  
Tel : +41 22 755.15.18 Bureau BT direct  
**Nous répondons seulement durant les heures d'ouvertures officielles**  
www.stv-versoix.ch

**SECTION BALL-TRAP MARIAN Silvano**  
Rte de St-Loup 54 CH-1290 Versoix (GE)  
Tél. prof + Fax +41 22 755.28.61  
Tél. privé + Fax +41 22 755.46.52  
Portable : +41 79 326.80.50 / Ne répond pas aux numéros masqués  
Email : silvano.marian42@gmail.com

## HORAIRE DE TIR DES DISCIPLINES DU BALL-TRAP 2020

**Fosse Olympique : A et American Trap** Samedi de 09h00 à 11h40 et de 13h30 à 17h40:  
Dimanche de 08h30 à 11h40, **sauf concours.**

**Fosse Olympique : B** Samedi de 09h00 à 11h40 et de 13h30 à 17h40:

**PC + CS + Skeet universel Avec Phonopull** Samedi de 09h00 à 11h40 et de 13h30 à 17h40:  
Dimanche de 08h30 à 11h40, **sauf concours.**  
Sauf autorisation du chef BT, **il n'y a pas de parcours personnalisé.**  
(selon la visibilité durant l'heure d'hiver, l'horaire peut être raccourci).

**Skeet :** Samedi ou Dimanche dès les premières heures l'ouverture du matin, pour autant que personne ne se trouve au Model Club

Pour la pratique du skeet un responsable doit obligatoirement donner l'autorisation.  
Skeet Poste 1 « pool + mark » et « mark poste N° 8 » (Plombs N° 12) autres postes munitions N°9

**Le Tir Dynamique Sportif :** se tir toujours en présence du chef de tir, Silvano Marian.

**Tir du mardi après-midi Uniquement sur rendez-vous** **FO ; Parcours de chasse et American Trap de préférence, appeler le mardi matin au +41 22 755.28.61 ou +41 79 326.80.50 car le stand est considéré comme fermé.**

**Le NATEL ne répond pas aux numéros cachés.**  
**Le prix des séries est de 17.- CHF pour tous.** Les tickets achetés les autres jours ne seront pas valables.

### PRIX DES SERIES

	Juniors STV	Membres STV	Visiteurs
FO ; FU ; Auto et Américan Trap :	6.- CHF (25 plx)	10.- CHF (25 plx)	17.- CHF (25 plx)
Tir Dynamique Sportif : Selon le nombre de plateaux tirés	0.25 CHF (1 pl)	0.40 CHF (1 pl)	0.70 CHF (1 pl)
CS ; Skeet ; Skeet universel Parcours de chasse :	6.- CHF (25 plx)	12.- CHF (25 plx)	17.- CHF (25 plx)
Double Trap :	6.- CHF (30 plx)	12.- CHF (30 plx)	20.- CHF (30 plx)

**Le stand sera fermé :**

- du vendredi 10 au lundi 13 avril 2020 (Pâques)
- le jeudi 21 mai 2020 (jeudi de l'Ascension)
- du dimanche 31 au lundi 1er juin 2020 (Pentecôte)
- du lundi 29 juin au vendredi 28 août 2020 (Travaux de dépollution du plomb sur le terrain)

**Tout changement de tarif ou d'horaire demeure réservé**

NB : Suite à de nombreuses demandes, le responsable de la section Ball-Trap est disposé, contre rémunération, d'offrir ses connaissances en organisant des cours de tirs individualisés, le jeudi après-midi, **mais uniquement sur rendez-vous.**

# EXTRAIT DU REGLEMENT

1. Pour le concours du mois, le dernier délai d'inscription est fixé à 08h30, sauf avis contraire, afin que l'organisation des différents concours ou Grand-Prix soit efficace, il est souhaitable que les inscriptions se fassent assez tôt auprès du pouleur ou du chef de tir.
2. Le championnat interne peut se tirer entre les mois d'octobre 2019 à septembre 2020.  
**La remise des prix se déroulera lors du dernier Dimanche du mois de septembre.**  
Le championnat interne donne droit aux subventions de la STV. Le prix est de 30.- CHF pour chaque discipline.
3. Pendant les concours, les passes d'entraînement sont interdites.  
**Lors de concours de 100 plx et plus toutes les autres fosses restent fermées sans exception.**  
A la fin du concours, priorité sera donnée aux tireurs ayant participé au concours.
4. Pour éviter tout problème d'organisation ou des contestations, les tireurs doivent s'inscrire avant d'accéder au pas de tir. **La répétition des plateaux est interdite sans l'autorisation d'un responsable. En cas d'abus, les plateaux concernés seront facturés 0.40 frs pièce.**
5. Il est interdit d'accéder aux nouvelles installations par le côté de la fosse olympique.  
**De plus les personnes non autorisées ne doivent pas se trouver derrière les tireurs, ceci sur ordre de la police, spécifique à l'autorisation d'exploitation du Ball-Trap.**
6. **Il est interdit de fumer sur et autour du pas de tir, ainsi qu'à la buvette du stand.**
7. Pour pratiquer le skeet, seul les fusils de skeet ou à canon très ouvert sont autorisés. **La munition ne doit pas avoir des plombs inférieurs au N° 9 « pool + mark » et « mark poste N° 8 » (Plombs N° 12) autres postes munitions N°9. La présence d'un responsable de tir est obligatoire.**
8. **La CARTE DE MEMBRE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU BALL-TRAP y compris sur le pas de tir.**  
**En cas d'absence de la carte de membre, vous êtes considéré comme VISITEURS, y compris pour la vente de séries.**
9. Chacun veillera à garder le local en ordre, en rangeant les bouteilles vides, les verres et en vidant les cendriers.  
**Les valises, sacs et autres matériels de tir doivent être rangés aux endroits prévus à cet effet ou dans les véhicules. Les fusils ne doivent pas être nettoyés à l'intérieur du local. L'utilisation de sprays à l'intérieur du bâtiment est également prohibée.**
10. Pour aucune raison que ce soit, on ne doit tirer des plateaux ou morceaux de plateaux en direction du Model Aéro-club, ni même les plateaux du parcours de chasse.
11. **Le stand sera fermé**
  - du vendredi 10 au lundi 13 avril 2020 (Pâques)
  - le jeudi 21 mai 2020 (jeudi de l'Ascension)
  - du dimanche 31 au lundi 1er juin 2020 (Pentecôte)
  - du lundi 29 juin au vendredi 28 août 2020 (Travaux de dépollution du plomb sur le terrain)

Pour le bon fonctionnement de la section et de la société, le respect de ce règlement est primordial. En cas d'éventuelles négligences, des sanctions seront prises en conséquence.

Les tireurs doivent être en possession d'une assurance responsabilité civile ou d'une licence de la SCSF.

## NB

**Les membres qui ont des remarques à faire concernant le Ball-Trap sont priés de s'adresser directement auprès de MARIAN Silvano ou auprès de l'adjoint, MARTINEZ Amable, qui pourrait en cas de désaccord être présenté au Président Reto SCHUCAN et non pas à des tierces personnes.**

Les prix non retirés avant le 31 décembre 2020 seront remis à une association de bienfaisance.

Le Président de la STV

SCHUCAN Reto